

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

En argent 46 francs; en mesel 40 quarterons autre une gratification de Lausanne de 4 quarterons mesel; et 8 francs de la Commune pour Bois;

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censes foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra au chef l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

( 5 )

## QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

### RAPPORTS LOCAUX

1. Nom de l'endroit où est située l'école?

Commune de Lausanne, Section de la Cité

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District de Lausanne.

e. Canton du Jura.

2. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonference du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

( 2 )

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonference?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

## II.

## INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? *à prier Dieu, à lire, l'Instruction de Catéchisme de Debouy, à faire l'Ostographie, l'Arithmétique, la Religion, le Plain Chant, l'Art de la Justice publique, en leur enseigne les Arts Libéraux.*

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? *Il ne fait pas d'école en été. Il y a deux heures le matin & autant le soir.*

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? *Nouveau Testament, catechisme de Debouy, Psalms de David, dont on fait apprendre les plus difficiles.*

8°. Préceptes & réglements, comment sont-ils observés? *Ainsi exactement que possible, & jusqu'à l'approbation des supérieurs.*

9°. Durée de l'école chaque jour? *Six heures.*

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés? *Tous en une seule classe, de l'âge de 6 à 16 Ans. Le temps qu'on est obligé d'employer pour ces Jeunes, fait qu'on ne peut soigner les autres dans leur leçon. Il faudrait peut-être plus d'ayez pour admettre que des enfans qui peuvent lire.*

## III.

## RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

*Le Conseil de Lausanne. Ensuite d'un examen fait par les 1<sup>er</sup> & 2<sup>me</sup> Pasteurs de la Commune et le 1<sup>er</sup> Banquier de la Section de Fribourg District d'Orbe.*

b. D'où est-il? . . . . .

*de Fribourg District d'Orbe.*

c. Son nom . . . . .

*Jean François Laurent.*

( 3 )

d. Son âge.

*15 Ans.*

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

*Quatre.*

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

*Depuis le mois de Mai 1772. Il y a 27 Ans.*

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

*Sur 1/2 à Chavannes District de Morat et 9. Sur 1/2 à Saint Prex District de VD.*

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

*Il donne des leçons particulières d'écriture & d'arithmétique.*

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

*De 50 à 60.*

a. En hiver, } soit garçons ou filles.

*Tous à peu près.*

b. En été, }

*La Moitié*

## RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

*Les Ecoles ne payent pas, c'est la Commune qui a payé jusqu'à présent, du bien des pauvres.*

15°. Bâtiment de l'école.

*Son logement est à l'Hôpital, mal logé.*

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

*Il est construit en 1772.*

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

*Une seule Chambre.*

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

*à l'Hôpital.*

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

*La Commune.*

235

( 4 )  
16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

a. En argent, bled, vin, ou bois?

b. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Remarques.

L 240.  
Argent 190. Messel 36 quartiers, & 36 quartiers de plus  
Vin 3. Pièce de 32. Pièce d'aller, mauvais. Pièce de 10.  
Sapin rendu franco. 1 pot de vin chaque communion

A. Sal de Poivre  
Provins de Genève Foncière des Dixmes.

Provins de Genève Foncière des Dixmes.